

Image not found or type unknown



Conflit avec la banque

Par **philippe garson**, le **22/01/2009** à **14:26**

Bonjour,
Voilà mon souci, ma femme et moi avons tous les deux un compte personnel au C*** a***. Lors d'une opération de virement du compte de ma femme vers mon compte, la personne au guichet a fait une erreur et a viré la somme de 300€ sur le compte de l'ex mari de ma femme... (Ma femme est divorcée depuis plusieurs années de son ex et n'a plus aucun accès à ce compte cela fait déjà deux erreurs de la banque)
Nous nous en sommes aperçus quelques jours après.
L'affaire traîne depuis maintenant plusieurs semaines, le directeur de l'agence locale s'en lave les mains.. pas d'excuses.. j'ai saisi le service client réclamation du C*** a***, sans résultat.
Du coup j'ai saisi le médiateur depuis peu..
Ma question est la suivante.. dans le cas où je n'arrive pas à obtenir réparation avec l'intervention du médiateur, une plainte contre la banque est envisageable ?
Merci pour votre aide